



Rassemblement devant le Rectorat ce matin !

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°8

Sommaire : Syndicalisation, Carte scolaire, Université, Brèves, PFSE, IDPE, Culture, Réunion formateur, Stage SEGPA, Direction, réunions syndicales



Se syndiquer ? Une vraie bonne idée !

- Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.
- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun...pour le prix d'un café engagé par semaine !

Et oui, avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. En moyenne, une cotisation équivaut à 50 € par an...1€ par semaine !



Carte scolaire : rassemblement ce jour devant le rectorat à l'appel du SNUipp-FSU (rejoint par la CGT) .

A l'issue du CTSD des écoles, en lien avec le SNUipp-FSU, se sont mises en action pour protester contre des mesures de fermeture prononcées après la rentrée.

En cause les fermetures sèches que le SNUipp-FSU avait dénoncé auparavant et à de multiples reprises devant l'IA .

Des représentants des écoles (enseignants, parents, élus) de Cannes Goscinny, Nice Bon voyage, Breil, Tende étaient présents. Merci à toutes celles et ceux qui se sont déplacés.

Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu une audience auprès de l'IA. Des collègues de ces écoles faisaient partis de la délégation.

Il est sain que l'administration puisse entendre en direct des situations particulières.

Après une introduction du SNUipp-FSU contextualisant la carte scolaire 2018/2019 et le manque de moyens chacun a pu s'exprimer.

Le SNUipp-FSU a demandé à l'IA de faire remonter les revendications au Ministère et a donné quelques pistes pour dénouer les situations les plus tendues.

L'IA a contacté le SNUipp-FSU cet après-midi : il ne lâche rien pour l'instant.

Forte médiatisation de l'action : passage du SNUipp-FSU à FR3, entretien dans Nice-matin, France Bleue...



L'édition 2018 de l'Université d'automne du SNUipp-FSU se déroulera du 19 au 21 octobre à Port-Leucate avec plus de 25 interventions dont celles de Rémi Brissiaud sur les mathématiques, Sylvie Cèbe et Sylvie Plane sur la compréhension en lecture ou encore Frédéric Saujeat sur le pouvoir d'agir que les enseignants et enseignants comptent bien garder !

[Lire la suite](#)

14 collègues du département seront présents.



RENOUVELLEMENT DES APPELS A CANDIDATURES

(pas de candidature dans les appels précédents)

Enseignant référent pour les usages du numérique

ERUN Nice 2

ERUN ANTIBES

Tout est ici: [ICI](#)



Circulaire IA /INFORMATIONS CONGES MALADIE (CLM, CLD, CMO, Mi
TEMPS thérapeutique)

**ET LIRE aussi les infos du SNUipp-FSU sur les
CONGES MALADIE**

N'hésitez pas si question

Lire ici

A NOTER

Inscriptions au CAFIPEMF et au Professorat des écoles internes

Registres d'inscription ouverts **jusqu'au jeudi 11 octobre 2018 à 17h00**. Les dossiers d'inscriptions sont à demander par courriel.

- Premier Concours Interne de recrutement de professeurs des écoles.

Courriel : peinterne06@ac-nice.fr

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF). Courriel : cafipemf06@ac-nice.fr



**Voici les deux dates des prochaines Réunions spéciales pour les PFSE
organisées par le SNUipp-FSU :**

Sur le centre Stéphen Liégeard ! Venez nombreuses et nombreux !

- le jeudi 27 septembre de 13h à 14h pour la vague Beudi 27 septembre de 13h à 14h pour la vague B;

- le jeudi 18 octobre de 13h à 14h pour la vague A.



Gros problème sur le versement de l'indemnité différentielle pour les instits ayant intégrés le corps des PE par liste d'aptitude !

Ce problème est apparu en septembre 2017 à cause d'un nouveau logiciel non envoyé aux DSDEN.

Les instituteurs intégrés dans le corps des PE depuis la rentrée de sept 2017 ont perdu l'IRL sans pour autant percevoir d'IDPE en compensation. Cette situation n'est pas acceptable et met nos collègues en difficulté.

Mais cela concerne aussi tous les collègues qui perçoivent aujourd'hui l'IDPE et qui ont passé une promotion, avec recalcul à la baisse que n'a pas fait l'administration... et donc des trop perçu à venir ! (ex : un collègue au 10ème perçoit selon sa situation environ 70 euros d'IDPE, si passage au 11ème l'an passé, perte de l'IDPE, qui pourtant continue à lui être versé.

Le SNUipp-FSU intervient au niveau ministériel car c'est un problème national. Au local le SNUipp-FSU fournit des modèles de recours auprès de l'IA.

La livraison du nouveau calculateur de l'indemnité pourrait se faire en janvier prochain.

En l'attente si les collègues souhaitent monter un dossier d'aide financière contactez la FSU. Mail : fsu06@fsu.fr



Grandir en culture: simplification ? Ou pilotage par le haut ?

La ville de Nice renouvelle encore cette année le dispositif « Grandir en culture ». Cette année la ville met à disposition au sein de 17 établissements culturels des ateliers au profit des parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves. Ce dispositif est accueilli très positivement chaque année par les enseignant.es comme en témoigne le succès de la plateforme auprès des collègues. Il permet notamment de pouvoir se rendre dans des musées, découvrir des expositions ou des spectacles, tout cela encadré par des animateurs ou des professionnels avec une prise en charge des frais de déplacement et la gratuité des ateliers.

Jusqu'à présent le fonctionnement se faisait directement sur un site dédié où chaque enseignant.e entraînait deux choix d'ateliers et recevait une réponse. Avec possibilité, en

cas de refus, de solliciter son inscription sur d'autres ateliers. Cependant cette année au titre d'une « simplification », il a été décidé de contrôler les choix des collègues en faisant valider ceux-ci dans un premier temps par le directeur/la directrice de l'école, puis par l'IEN.

Nos collègues directeurs se retrouvent maintenant en charge de centraliser les demandes des adjoints sur un unique formulaire, alors qu'avant chacun s'inscrivait sur un site internet dédié. Ensuite, le directeur doit envoyer le formulaire à l'IEN.

Où se trouve donc la simplification dans tout ça ! ?

Le **SNUipp-FSU 06** dénonce une tentative de restreindre encore la liberté pédagogique des enseignant.es. En quoi, depuis cette rentrée, l'IEN devrait tout à coup donner son avis sur nos choix de demandes de visites et/ou animations ? Cela dans un contexte de directives ministérielles et d'évaluation de pilotage toujours plus contraignantes et touchant directement à notre liberté d'enseigner. Nous dénonçons le manque de confiance et la volonté de multiplier les contrôles sur ce que font les collègues dans leurs classes !

Nous intervenons auprès de l'Inspection d'Académie et de la mairie de Nice.



Formation : oui ! Formatage : non ! Ensemble, pour une professionnalité reconnue des formateurs

Réunion d'information syndicale spéciale formateurs (conseillers pédagogiques et PEMF)

Mercredi 19 septembre 2018 - 9 heures

Au Siège départemental du SNUipp-FSU 06 34, avenue du docteur Ménard 06000 NICE

Modèle de courrier IEN [ICI](#)

Important : faites nous connaître en retour votre participation !



Stage SEGPA organisé par le SNUipp-FSU

Lycée Thierry Maulnier à NICE Mardi 16 octobre à 9 h

« La Segpa est une voie de réussite. Quel état des lieux pour les élèves et les personnels 2 ans après la nouvelle circulaire ? »

Attention aux délais : La demande d'autorisation d'absence doit parvenir à votre IEN avant le 16/09/2018.

N'attendez pas...nous vous conseillons de faire les démarches dès maintenant. **Courrier à adresser à l'IA-dasen s/c de l' IEN**

[Modèle d'autorisation d'absence et programme de la journée ici](#)



Etats généraux "direction d'école" !

Allègement des tâches, aide administrative, indemnités, décharges sont au cœur des États généraux de la direction d'école du SNUipp-FSU. Après des réunions départementales, une synthèse nationale donne la parole aux directrices et directeurs le 27 septembre à Paris.

Classer les responsabilités de direction en six missions, soulager la charge de travail, améliorer la formation mais aussi la question du statut et des fusions d'écoles, telles sont les conclusions d'une mission flash de deux parlementaires qui ont auditionné le SNUipp-FSU parmi de nombreux personnels, associations, fédérations...

Ces questions seront au centre des États généraux de la direction d'école organisés par le SNUipp ce 27 septembre dans ses locaux rue Cabanis à Paris.

4 collègues directeurs du 06 y participeront

[Lire la suite](#)



Toutes les dates ICI

**Venez nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !
OUVERTES à TOUTES et à TOUS**

Ces réunions **sont un droit** acquis par la profession, faisons le vivre !

- INSCRIPTIONS pour les REUNIONS d'INFORMATION SYNDICALE : comment faire ?

Juste informez votre IEN en amont (48h avant au moins) de votre participation à la réunion en précisant la date et le lieu. / **Modèle de courrier IEN ICI**

Chaque collègue peut aller à la réunion qu'il veut sur l'ensemble du département.

- IMPORTANT : pour les réunions hors temps de travail (les Vendredis soir, Samedis ou mercredis) **vous pourrez récupérer les réunions sur l'ensemble des 108 heures sauf APC (concertations pédagogiques notamment) ou sur la journée de solidarité.**

* Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demies-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année.

Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors récupéré sur les 108 heures hormis APC (concertations pédagogiques) OU sur la "Journée de solidarité"

* Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :

04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos